

Montréal, 13 octobre 2003

Commission sur la consultation publique sur le PMGMR  
2055, rue Peel  
Montréal  
H3A 1V4

Ayant pris connaissance du contenu du plan environnemental métropolitain pour Montréal sur la gestion des déchets, je me dois comme citoyenne de faire part de mon opinion et de mes suggestions qui découlent de mes inquiétudes, en espérant que chacun en fasse autant afin que ce plan reflète notre volonté commune.

Je crois que le plan devrait comporter les points suivants :

-Le **maintien de l'objectif** de recyclage et valorisation de la matière résiduelle de 60% dans les délais initiaux c'est-à-dire en **2008** pour éviter des coûts sociaux et environnementaux très élevés.

-Des mesures financières et réglementaires pour les municipalités afin qu'elles puissent atteindre cet objectif.

-La promotion d'un plus grand partenariat entre municipalités et organismes environnementaux et l'investissement dans ces groupes afin d'atteindre les objectifs de réduction -en priorité- puis de réemploi, de recyclage et de compostage puisqu'il est nécessaire de s'attaquer à la source du problème (la production de déchets, la culture du jetable) et non seulement tenter de mieux enfuir le résultat de notre consommation.

-L'application de mesures **concrètes** qui permettent la **réduction** des déchets par exemple : une politique d'achat et de gestion écologique des déchets dans les institutions municipales et scolaires promouvant une moins grande utilisation de papier, le recyclage de toutes les matières recyclables, la réduction de l'utilisation de matière non-recyclable, etc.; une réglementation touchant autant les particuliers que les commerces et industries avec sanctions appliquée par des inspecteurs.

-La responsabilisation des industries, commerces et entreprises privés face à leur production de déchets (par exemple mettre la pression sur le gouvernement pour que les projets de loi 102 et 130 soient finalisés) et réglementation afin qu'ils produisent des objets moins emballés, recyclables, durables.

-L'emphase sur le compostage de la matière organique (actuellement compostée à 4% alors que l'objectif est de 60%) puisque que celle-ci représente 40% de nos déchets et qu'en se décomposant elle contamine nos sols (lixiviat) et forme des biogaz qui contribue à l'effet de serre.

-La gestion **locale** des matières résiduelles en ouvrant des sites d'enfouissement **publics** et sécuritaires sur le territoire.

Je voudrais que la CMM prenne en compte l'avis des organismes environnementaux et de tous les citoyens quant à la gestion des déchets et je voudrais que le citoyen ait une plus grande place dans la prise de décision ce qui ne pourra qu'augmenter les chances d'atteindre les objectifs fixés.

Eve Bergeron  
Montréal, Qc